

Image not found or type unknown



Calcul de récompense dans un régime communautaire

Par **Zabou74**, le **10/10/2013** à **11:50**

Mon mari et moi sommes mariés depuis 2000 sous le régime de la communauté. À l'époque nous avons fait construire une maison. Il a investi de l'argent personnel et cet apport représentait 50% de la valeur de la maison. Aujourd'hui nous nous séparons et il me dit qu'il doit donc récupérer 50% de la maison et qu'on partage le reste. Est ce juste?

Merci de votre réponse.